

La rue, on Partage



<http://toulonvardeplacements-asso.fr/>

Bulletin d'information de l'association

N° 60 Décembre – Janvier - Février

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

LE BONS SENS POUR LE TRAM ==>

Le 9 Novembre dernier, le Tribunal Administratif de Toulon a rendu son jugement, il a donné totalement raison au Collectif Tramway, dont TVD est un des membres fondateur. Le tribunal constate qu'un tramway n'est pas équivalent à un bus, en conclusion: les marchés passés par TPM* sont donc annulés et la décision du bureau de TPM de passer au Bus à Haut Niveau de Service(BHNS) est déclarée illégale.

Si l'agglomération veut faire passer en force le Bus HNS, il lui faut réaliser une nouvelle enquête publique pour obtenir une nouvelle déclaration d'utilité publique pour le BHNS. Cette nouvelle procédure prendrait au moins deux ans et il y a des chances quelle n'aboutisse pas, ce qui retarderait d'autant le début des travaux.

Le bon sens voudrait que l'on utilise les études effectuées depuis 2000 jusqu'à 2007 pour le tramway, la déclaration d'utilité publique du tramway de 2005, les expropriations déjà effectives et les travaux réalisés pour le tramway. Les travaux pourraient continuer dès maintenant et le tramway serait mis en service en 2014.

Réaliser un Bus HNS à partir des investissements pour le tramway serait un véritable gâchis, qui ferait du BHNS de TPM, le BHNS le plus cher au monde. L'exploitation d'un Bus HNS ayant un coût supérieur à un tramway le coût final, pour le contribuable et l'utilisateur, serait supérieur à celui d'un tramway; sans compter la pollution supérieure du bus et les manques dus à la capacité et au confort supérieurs d'un tramway (voir **).

Nous souhaitons être reçus par les représentants de TPM, et pouvoir dialoguer, afin de trouver une solution pour les TCSP*** nécessaires à notre agglomération, dans l'intérêt de tous ses habitants.

Maurice FRANCESCHI

Le président de TVD,

* Agglomération Toulon Provence Méditerranée

** Plus d'infos : <http://www.tramwaytoulon.com/DiaporamaComparatifTramwayBHNS.pdf>

*** TCSP : Transport en Communs en Site Propre

Signer la pétition : <http://www.tramwaytoulon.com/>

Le Collectif Tram dont TVD fait partie a gagné ses recours contre trois décisions de TPM :

- Annulation de la délibération du 19-09-2011 du bureau de la communauté d'agglomération TPM d'adopter un BusHNS comme mode de transport en site propre car cette « décision est entachée d'incompétence ».
- Annulation de la décision de signer le marché de travaux créant un parking relais, un giratoire dans le cadre du premier tronçon du TCSP alors que les travaux sont réalisés car le recours n'était pas suspensif.
- Annulation de la décision de signer « le marché de travaux portant sur la réalisation de la plate-forme TCSP sur le secteur 6bis zone Ouest sur le boulevard Jean Loste, les rues André Blondel et Nicolas Appert à Toulon ».

TPM a décidé de ne pas faire appel et son Président déclare que le BusHNS se fera après une nouvelle DUP, Déclaration d'Utilité Publique qui ne peut être obtenue, signée par le Préfet, qu'après enquête publique et comparaison des solutions possibles...

A suivre avec attention.

Michel PIERRE

Toulon Var Déplacements 24 rue Paul Lendrin - BP 5161 - 83093 Toulon - Tel : 06 18 16 31 27

Courriel : contact@toulonvardeplacements-asso.fr <http://toulonvardeplacements-asso.fr/> Siret 479.570.061.00016.

Membre des Fédérations « Les droits du piéton », « FNAUT », « FUBicy », « Rue de l'Avenir »

LE TRAM POURSUIT LA RECONQUETE DES VILLES

Après Reims (18 avril 2011), Angers (25 juin 2011), BREST (juin 2012), ORLEANS, DIJON (1^{er} septembre 2012 ligne 1 et 8 décembre 2012 ligne 2), Rouen (remplacement des TFS (Alstom) par des CITADIS 402 (Alstom devenu Alstom), de plus grande capacité. de nouvelles lignes sont en cours de réalisation: BESANCON , LE HAVRE (12-12-2012) et TOURS.

De nombreux réseaux sont :

- en extension: BORDEAUX, GRENOBLE, LE MANS, LYON, MARSEILLE, MONTPELLIER, MULHOUSE, NANTES, NICE, ORLEANS, STRASBOURG, TOULOUSE, VALENCIENNES.
- ou en projets avancés: AUBAGNE, AVIGNON, AMIENS, DUNKERQUE.

Tous les tramways français modernes sont à écartement standard (1.435) à l'exception du Mongy (LILLE-ROUBAIX ET LILLE-TOURCOING) et de SAINT-ETIENNE, qui sont à voie métrique. Dunkerque pourrait choisir la voie métrique pour être compatible avec le tramway de la côte belge.

A NICE, AVEC UNE SEULE LIGNE, EN 5 ANS, LE TRAM A TRANSPORTE PLUS 120 MILLIONS DE VOYAGEURS ! LES RAMES SONT ALLONGEES DE 33 m à 44 m. Merci « Beyrouth », c'est ainsi que TPM et son Président qualifiaient ce tramway pendant les travaux !



**A GAUCHE RAME DE 33 m A DROITE RAME ALLONGEE DE 44 m
CITADIS 302 et 402 AU TERMINUS PONTMICHEL DE NICE**

L'ANNEE 2012 VA SE TERMINER PAR UN FESTIVAL DE NOUVEAUX TRAMWAYS EN REGION PARISIENNE

LES DATES A RETENIR

15 NOVEMBRE 2012 : Le tram T1, Noisy-Le Sec - Saint Denis/R E R, a rejoint la ligne de métro N°13, prolongée, aux Courtilles à Asnières- Gennevilliers.

19 NOVEMBRE 2012 : Le tram T2, qui a déjà été prolongé d'Issy Val de -Seine à Paris, Porte de Versailles, va rejoindre, à partir de La Défense, le pont de Bezons

15 DECEMBRE 2012 : Le tram T3, qui allait du pont du Garigliano à la porte d'Ivry, aura été prolongé de plus de 14 km, jusqu'à la porte de La Chapelle. En raison de sa grande longueur, 22,4 km, la ligne est scindée en deux parties : T3 A, du pont du Garigliano à la porte de Vincennes et T3 B, de la porte de Vincennes à la porte de La Chapelle.

12 DECEMBRE 2012 : LE TRAM ARRIVE AU HAVRE

Le T.V.R. dont la production a été arrêtée, vit ses dernières heures à Caen ! En effet, Caen qui, après Nancy, avait adopté ce pseudo tramway sur pneu, renonce à ce système peu fiable, très coûteux à l'exploitation et abandonné par Bombardier, pour construire enfin un vrai tramway sur fer. Que d'argent gaspillé pour un retour au « BON SENS » !

Jean-Paul RICORD

TRISTE RECORD POUR LE VAR!

Alerte maximum pour la sécurité des cyclistes et des piétons dans le Var: en 2011 20% des morts sur les routes étaient des piétons ou des cyclistes. En 2012 cette proportion passe à 35%!

Au niveau national cette proportion était de 15% en 2011.

Les piétons sont protégés, et pourtant ils sont les premières victimes des accidents de la route et du comportement inadmissible des motos ou des voitures,

Les relevés des accidents dans le Var font apparaître une terrible réalité: 16 morts au cours des 9 premiers mois de 2012, nombre en forte augmentation par rapport à 2011: +50%,

La description des accidents montre que 12 de ces piétons ont été tués alors qu'ils traversaient «régulièrement» la chaussée (passages protégés) ou circulaient sur un trottoir. Un seul est décédé suite à un comportement à risque.

Deux rappels d'abord qui lèvent toute ambiguïté sur les responsabilités:

Loi ou jurisprudence: Les victimes « hors de cause »

Sont considérés ici comme victimes « hors de cause » les piétons et les cyclistes **(notamment du fait que la loi les exonère de toute responsabilité sauf cas particulier)**, auxquels on ajoute les passagers des véhicules. Ces usagers représentent 38,5 % des victimes de la route (blessés et tués) et 32,6 % des personnes tuées (chiffres au niveau national, dans le Var c'est bien plus élevé).

Rappel du code de la route:

Décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 et décret n° 2010-1390 du 12 novembre 2010

Art. 17. - Le premier alinéa de l'article R. 415-11 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant

régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre. »

.../...

.../...

Le bilan terrifiant pour le Var: (tous les chiffres et descriptions proviennent de documents officiels)

Évolution du nombre de morts entre 2011 et 2012 (période de janvier à septembre)

2 roues motorisées:	passé de 25 à 24
Piétons:	passé de 11 à 16
Voitures	passé de 18 à 8
Cyclistes	passé de 1 à 3

Morts «moteurs» voitures motos: -11 «doux» piétons cyclistes +8

On veut nous faire croire que les piétons (et les cyclistes) auraient un comportement irresponsable! Le détail de ces accidents montre très clairement qui sont les fautifs: les conducteurs motorisés bien sûr, mais aussi les autorités qui ne veulent pas prendre la mesure de ce véritable désastre.

Les circonstances pour les piétons:

Janvier: les 4 morts du mois sont piétons!

- De nuit, le conducteur du VL percute un piéton traversant la chaussée.
- Le pilote de la moto percute deux piétons traversant sur un passage protégé: les 2 piétons décèdent.
- Le conducteur du fourgon percute un piéton traversant sur un passage protégé.

Février: 0 mort!!!

Mars: 6 morts dont 2 piétons:

- Un piéton traversant la chaussée sur un passage protégé est percuté par un VL.
- Le conducteur du VL roulant à vive allure perd le contrôle de son véhicule, monte sur le trottoir et heurte un piéton.

Avril: 8 morts dont un cycliste.

Mai: 2 morts pas de piéton ou de cycliste.

Juin: 4 morts dont 1 piéton.

- Refus de priorité d'un conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée.

Juillet: 8 morts dont 2 piétons et un cycliste:

- Un piéton traverse une chaussée à 4 voies séparées d'un terre plein, sans emprunter la passerelle prévue à cet effet. Après avoir traversé la première partie de la chaussée, il se retrouve sur le terre-plein central masqué par la végétation. Il s'élance en sautant du muret sur la seconde partie de la chaussée, il est heurté par un véhicule qui le renverse.
- Refus de priorité d'un conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée.

Août: 8 morts dont 1 piéton et un cycliste:

- Refus de priorité d'un conducteur de VL à un piéton supposé régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée.

Septembre: 12 morts dont 5 piétons:

- **Fréjus** - de nuit, la conductrice d'un VL percute de plein fouet un piéton qui marche sur le bord de la route.
- **Draguignan** - la conductrice d'un VL ne voit pas le piéton qui traverse la chaussée, le percute et lui roule dessus.
- **Fréjus** - le conducteur d'un VL percute un piéton qui traverse sur un passage protégé.
- **Toulon** - la conductrice d'un VL ne voit pas le piéton qui traverse la chaussée hors passage protégé, elle le percute.
- **Fréjus** - un piéton qui traversait à proximité d'un passage protégé, est renversé par un VL, sa tête heurte violemment le pare brise.

Jean-Paul KLEIN

GARDONS NOS DISTANCES

Le dimanche 9 décembre, nous poursuivrons l'action entreprise sur la sécurité des déplacements à vélo.

Avec nos amis de la Masse Critique, nous irons en « expédition » jusqu'à OLLIOULES pour installer un vrai-faux panneau bleu rappelant « la distance de sécurité à respecter par une voiture qui dépasse un vélo, soit 1m en agglomération, 1,5m hors agglomération ». Art. 414 du code de la route

Ce secteur ouest de Toulon est très mal équipé en bandes cyclables et ce règlement du code de la route, là comme ailleurs, n'est quasiment pas respecté.

Résultat : plus personne n'ose prendre son vélo par crainte d'être accidenté sur la route et le trafic routier ne cesse d'augmenter jusqu'à l'asphyxie !

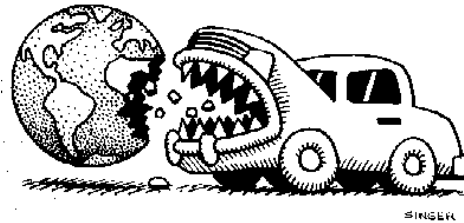
Nous avons donc alerté les autorités (Conseil Général et mairies d'Ollioules et d'Evenos) sur l'insuffisance des aménagements routiers et l'absence de signalisation adéquate sur des réseaux particulièrement dangereux.

Les auto-écoles ont également été prévenues ainsi que les clubs cyclos. Chacun dans son domaine ayant une responsabilité dans l'apprentissage du code de la route.

Ils ont été invités à nous rencontrer à l'occasion de cette action symbolique, destinée à la promotion des déplacements à vélo, doux et propres.

CR de l'événement dans le prochain numéro.

Vincente CHASTEL



D'après « CAR FREE »

ZONE DE RENCONTRE AU PRADET

Deux nouvelles zones de rencontre au Pradet. L'une se trouve entre les Places Paul Flamenq et Général de

Gaulle, l'autre au Pas des Gardéens (près des Oursinières). Elles permettent la cohabitation de tous les modes de déplacements : piéton, cycliste et voiture en privilégiant la sécurité du plus faible, le piéton. Les automobilistes doivent rouler au pas, la vitesse est limitée à 20 km/h. La zone de rencontre est un modèle de vie urbaine puisque tous les usagers cohabitent, les plus vulnérables étant prioritaires et libres dans leurs mouvements.

Le domaine d'application est large : rues étroites avec/ ou sans trottoir, places de toutes dimensions, devant les gares ou d'autres bâtiments publics ou privés, secteurs autour d'établissements scolaire, ports de plaisance, etc... Le stationnement n'est pas autorisé en dehors des emplacements prévus à cet effet

Plus de détails dans la brochure

« Le Code de la Rue dans le code de la route » distribué par TVD et aussi visible à <http://www.ruedelavenir.com/nouvelle-version-2011-du-code-de-la-rue-dans-le-code-de-la-route/>



Zone de Rencontre Art. R.110-2. Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y

stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties sont annoncées par une signalisation et l'ensemble est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse praticable.

Maurice FRANCESCHI

BOUGEZ AUTREMENT ?

Vous googlisez « semaine européenne de la mobilité 2012 Toulon ou TPM », vous obtenez quasiment les mêmes infos : des pages sur tout ce qui a été entrepris notamment et surtout à Toulon comme travaux et pas forcément en 2012 et le fait que le 19 septembre, les bus et bateaux-bus du réseau Mistral seront à 1€ la journée grâce à un titre qui « fera la promotion de cette nouvelle façon de voyager en combinant les différents modes de transports : bus, bateaux-bus et train (sic !) ». Ca peut sembler un peu maigre pour une semaine dont les maîtres mots sont « Bougez autrement ! » et quand on voit ce qui est fait ailleurs...Perso j'aurais aimé que soit communiqué un bilan-analyse de cette offre.

TVD, modestement et patrimoniallement, avec ses partenaires de la masse critique vous proposait une balade vélo - pique-nique - visite guidée du Musée d'histoire naturelle au Parc Burnett : merci au personnel du musée pour son accueil, au guide, Ion Cepleanu, pour ses compétences et au soleil ; le parc est un lieu idéal bien équipé pour les petits et les grands, ne manque qu'un parking vélo surveillé et merci au Conseil Général qui a permis cette réalisation.

Patrice le BLANC

A VOS AGENDAS

Notre AG aura lieu au Foyer de la jeunesse, 11 Place d'Armes à Toulon le 9/02/2013 de 9H à 12H30 : nous vous y attendons.

PARUTION DE DEUX NOUVELLES FICHES « MOBILITE ET TRANSPORTS »

N°25 : Comment encourager l'usage du vélo ? Les mesures d'incitations économiques dans différents pays européens

Téléchargeable sur : www.certu-catalogue.fr

N°26 : Coopération entre autorités organisatrices de transports

Les communautés de transports allemandes, source d'inspiration pour les syndicats mixtes SRU français ?

Téléchargeable sur : www.certu-catalogue.fr

Toulon Var Déplacements - Adhésion 2013

Votre adhésion est très importante pour renforcer l'association. Elle permet d'être plus crédible auprès des pouvoirs publics et des élus ; de plus, si des subventions nous sont accordées, elles seront fonction de la représentativité de l'association.

Merci de renvoyer dès maintenant votre bulletin.

NOM : Prénom :

.Adresse :

.Code Postal : Ville : E-mail :

Souhaitez-vous recevoir le bulletin de TVD « La Rue on partage » par E-mail ? ☐ oui ☐ non

☐ **ADHESION 2012 à TOULON-VAR-DEPLACEMENTS : 15 €**

L'adhésion inclut l'abonnement au bulletin de TVD « La rue, on partage » (4 numéros par an)

Tarifs particuliers :

- étudiants, chômeurs, économiquement faibles : 7 € ☐

- associations < 50 membres : 15 € ☐ / associations > 50 membres : 30 € ☐

☐ **ABONNEMENT SEUL au bulletin de l'association « La rue, on partage », (4 nos par an) : 5 €**

Chèques à l'ordre de TVD, à envoyer à la trésorière

Pauline Cooper, Toulon-Var-Déplacements, 22, rue Louis Blanqui 83500 LA SEYNE SUR MER